

Accompagnement des personnels, sensibilisation et formation

Des actions de formation et de sensibilisation sont organisées afin de permettre aux personnels intervenant sur les sites et les applications de concevoir, développer, éditer et mettre en ligne des contenus accessibles.

La DILA s'assure que l'ensemble des équipes projets reçoivent une formation de base et sont régulièrement sensibilisées aux enjeux de l'accessibilité.

Des formations spécifiques pour les développeurs peuvent être organisées en tant que de besoin sur des thématiques particulières (formulaire, gestion du focus...).

Ces actions de formation / sensibilisation peuvent être organisées en interne ou bien faire l'objet d'une prestation externe.

Ces sensibilisations peuvent être plus largement proposées à l'ensemble des agents de la DILA à l'occasion d'événements internes comme « l'école de la DILA » ou les « cafés démo » et être relayées en interne *via* la Gazette.

Recrutement

Une attention particulière est portée sur les compétences en matière d'accessibilité numérique des personnels intervenant sur les services numériques – notamment pour les développements informatiques – lors de la rédaction des fiches de postes et les procédures de recrutement.

Selon la nature des postes et le degré d'intervention sur les sites et les applications, ces compétences peuvent constituer une compétence obligatoire pour occuper le poste.

Prise en compte de l'accessibilité dans les procédures de marché

L'accessibilité numérique et la conformité au RGAA doivent constituer une clause contraignante et participer à l'évaluation de la qualité de l'offre d'un prestataire lors de la commande de travaux au travers des appels d'offres.

Un travail exploratoire avec les services concernés doit permettre de modifier les procédures d'élaboration des marchés de développement web afin d'y introduire l'exigence de conformité au RGAA.

Traitement des retours utilisateurs

Conformément aux dispositions prévues par le RGAA, un moyen de contact est mis en place sur chaque site ou application permettant aux utilisateurs en situation de handicap de signaler ses difficultés.

Chaque site web de la DILA propose une adresse électronique et/ou un formulaire de contact. Les messages concernant le manque d'accessibilité d'un contenu sont systématiquement transmis aux interlocuteurs concernés.

La DILA a mis en place la boîte à lettre (BAL) générique : referent-accessibilite@dila.gouv.fr

Processus de contrôle et de validation

Chaque site web fait l'objet de contrôles à chaque étape majeure de son cycle de vie lors :

- de sa conception,
- de son développement,
- de la mise en ligne initiale,
- d'une mise à jour substantielle,
- d'une refonte,
- ou à la fin des opérations de mises aux normes.